



Bilan d'animation de DOCOB

Période : 01/01/2016 – 31/12/2016

Site Natura 2000 FR1110025
« Etang de Saint-Quentin »



Structure animatrice : Syndicat Mixte BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines
Rond-point Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES



Cofinanceurs :



Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

L'Europe investit dans les zones rurales.

SOMMAIRE

Rappels & préambule	p.2
I. Informations générales portant sur le site Natura 2000	p.3
a. Le DOCOB et le site Natura 2000	
b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles »	
c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	
d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000	
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2016 »	p.7
III. Bilan « Animation 2016 » du site Natura 2000 – Mesure 7.6.1	p.9
a. Bilan global 2016 « Animation Natura 2000 »	
b. Volet détaillé 2016 « 1. Communication »	
c. Volet détaillé 2016 « 2. Administration »	
d. Volet détaillé 2016 « 3. Gestion des milieux »	
IV. Bilan « Gestion 2016 » du site Natura 2000 »	p.11
V. Bilan financier 2016	p.12
a. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	
b. Dépenses 2016 « Natura 2000 »	
VI. Perspectives 2017 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 7.6.1)	p.13
VII. Perspectives 2017 – Gestion du site Natura 2000	p.14
Annexes	
Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »	
Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées	
Annexe 3 : Bilan-2016 Espèces	

Rappels :

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
- 25/11/2014 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2011-2014, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)

Préambule :

Pour l'année 2016, l'animation du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » a été réalisé dans le cadre du programme FEADER 2014 – 2020.

Le FEADER est le second pilier de la Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre par l'Union européenne. Il est intégré au Cadre stratégique commun des Fonds structurels et d'investissement pour la période de programmation 2014-2020.

La Région Île-de-France est l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER pour la période de programmation 2014-2020.

Plus de détails sur le site <http://www.europeidf.fr/action-europeenne/programmes-action/feader>

I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

a. Le DOCOB et le site Natura 2000

Site(s) concerné(s) par le DOCOB	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha)
Code FSD	- FR1110025
Directive(s) européenne(s) concernée(s)	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux »)
Date de validation du DOCOB	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
Début d'animation du DOCOB	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A
Présidence du COPIL (2011-2016)	- Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure porteuse	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure animatrice	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure gestionnaire	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines

b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000

Espèces cibles du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin »	
1. Espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	2. Espèces migratrices régulières sur le site (reproduction, escale de migration ou hivernage)
Butor étoilé	Grèbe à cou noir
Blongios nain	Oie cendrée
Aigrette garzette	Canard colvert
Grande aigrette	Canard chipeau
Balbuzard pêcheur	Canard souchet
Busard des roseaux	Sarcelle d'hiver
Bondrée apivore	Sarcelle d'été
Avocette élégante	Fuligule milouin
Pluvier doré	Grand gravelot
Chevalier sylvain	Barge à queue noire
Combattant varié	Bécassine des marais,...
Mouette mélanocéphale	
Mouette pygmée	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	
Guifette noire	
Guifette moustac	
Martin-pêcheur d'Europe	
Gorgebleue à miroir	

Remarque : Au cours de la réunion du COPIL du 03/02/2016, il a été souligné que certaines espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » et identifiées comme espèces « cibles » lors de l'élaboration du document d'objectifs ne méritent plus de figurer dans la liste des espèces « cibles et prioritaires » pour le site FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » au regard des effectifs concernés (exemple : Bondrée apivore, espèces limicoles,...). Une mise à jour des espèces « cibles » sera proposée dans le courant de l'année 2017 pour correspondre à une situation plus conforme à la réalité des observations et des enjeux.

+

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire :		
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire :		
- Amphibiens / Reptiles :		
- Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	1166
- Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i>	Annexe IV	-
- Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	-
- Chauves-souris :		
- Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	-
- Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle de kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	-
- Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV	-
- Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	-
- Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe IV	-

c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions,...

1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public,...

1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations,...

1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000,...

1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob,...

1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage,...

2. Suivi du site

2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces,...

2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat,...)

2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences,...

2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue,...

3. Communication

3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations,...)

3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches »,...

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

4.2 Présenter un rapport d'études

4.3 Mettre à disposition les données brutes

Commentaires :

Les opérations de vigilance écologique (opérations 2.1) sont financées à partir de crédits « réserve naturelle » et non pas à partir de crédits « Animation Natura 2000 ».

De même, la catégorie « **4. Surveillance et études des milieux** » est réalisée dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites et intégrées de manière transversale aux opérations d'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, action de sensibilisation,....).

d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000

Lors du COPIL du 25/11/2014, il a été présenté un état des lieux des mesures proposées dans le DOCOB en vigueur. A cette occasion et au regard de la situation actuelle du site Natura 2000 et de ses enjeux (qui ont évolués depuis l'approbation du DOCOB en 2010), il a été présenté une mise à jour des opérations proposées dans le DOCOB potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 (en attendant la liste des opérations éligibles). Cette mise à jour a été validée sur son principe par le comité de pilotage.

Ainsi, les opérations retenues sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Priorité Natura 2000	Commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Maintien de l'opération dans le DOCOB	1	
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Nouvel objectif : augmenter le nombre de sites de reproduction des « Laridés »
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Action réalisée en priorité dans le cadre du PG_RNSQY
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	Opération secondaire – priorité 3
B1.2 Restauration des BV	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	à prévoir en dernier recours - priorité 3 min
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	

Et les opérations abandonnées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Abandon de l'opération dans le DOCOB	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Action réalisée dans le cadre du PG_RNSQY

II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2016 »

a. Rappels :

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage,...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) :

▪ Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés,...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut-être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins,...).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration,...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

▪ Suivi « Blongios nain » :

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000.

L'espèce est relativement discrète. Elle niche ces dernières années dans des secteurs peu couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient selon les années (roselière ou îlots végétalisés).

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.

Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids,...).

A noter que ce suivi repose beaucoup sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles.

c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :

Blongios nain	Sterne pierregarin	Mouette mélanocéphale
- Effectif max : 2 - Nb couples : 0	- Effectif max : 30 - Nb couples : 29	- Effectif max : 166 - Nb couples : 159
Espèce non nicheuse en 2016	Espèce nicheuse en 2016 : - succès de reproduction faible (min 9 juv. à l'envol)	Espèce nicheuse en 2016 : - succès de reproduction faible (3 juv. à l'envol)

Commentaires :

Concernant le Blongios nain, aucun indice de reproduction n'a pu être observé en dehors d'adultes reproducteurs observés sur le site pendant la période de reproduction (avec des contacts d'individus chanteurs).

L'année 2016 est une année très favorable à la reproduction de la Mouette mélanocéphale sur le site (113 couples ; soit un des sites franciliens les plus importants pour la reproduction de la Mouette mélanocéphale en 2016). A cette occasion, une opération de baguage des juvéniles a été réalisée sur le site, après accord du comité scientifique de la réserve naturelle ; le baguage s'inscrivant dans un suivi spécifique de l'espèce.

En revanche, en ce qui concerne la Sterne pierregarin, l'année 2016 a été moins favorable que les années précédentes. Malgré 13 nids avec des œufs, aucun juvénile n'a été observé par la suite. Ce qui laisse indiquer un échec de la reproduction cette année sur le site ; malgré des conditions climatiques plutôt favorables (pas d'épisodes de marnage importants). Peut-être l'influence de la colonie de Mouettes mélanocéphales (très importante cette année) a-t-elle eu un effet négatif pour les Sternes pierregarins ?

Pour mémoire, Sternes pierregarins et Mouettes mélanocéphales nichent sur les ilots du bassin intermédiaire. Ces ilots sont dévégétalisés chaque début d'hiver (décembre-janvier) pour maintenir des ilots « nus » favorables au moment de la période de reproduction.

Cette mesure de gestion est réalisée tous les ans dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Pour mémoire, c'est une opération éligible à un contrat Natura 2000 323B.

d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2016 :

Les tableaux récapitulatifs des observations des espèces « cibles » figurent à l'annexe 3 du présent document.

- Concernant le Butor étoilé, il s'agit d'une espèce discrète pour laquelle le suivi « comptage décadaire » ne semble pas parfaitement adapté.

- Concernant le Balbuzard pêcheur, les observations sont réalisées tous les ans, principalement au moment de la période de migration postnuptiale (aout-septembre).

III. Bilan « Animation 2016 » du site Natura 2000 – Mesure 7.6.1

a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

	Prévisionnel	Réalisé
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	27 j/H	22,25 j/H
2. Suivi du site	7 j/H	2 j/H
3. Communication	2 j/H	0,75 j/H
TOTAL	36 j/H	25,5j/H

Commentaires :

Les conditions climatiques n'ayant pas permis la réalisation des travaux prévus pour la roselière « nord », cela induit donc mécaniquement un temps de travail plus faible que prévu sur les items « 1. Animation du site Natura 2000... » et « 2.Suivi du site ».

Ce temps de travail « manquant » sera reporté à l'année 2017 sous réserve de réalisation des travaux.

b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2016	J/H
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000	R	2,75
	1.2 Information et appropriation locale	R	0,25
	1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation	R	14,5
	1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles	R	1,75
	1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB	R	3
	1.6 Relations avec le comité de pilotage du site	NR	0

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2016	J/H
2. Suivi du site	2.1 Assurer une vigilance écologique	(R)	-
	2.2 Se positionner en tant que structure ressource	R	1,25
	2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences	R	0,75
	2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification	NR	0

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

Commentaires :

Les actions de vigilance écologique sont réalisées dans le cadre des mesures prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Bien que pouvant concerner le site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » ou les espèces « cibles », les temps passés ne sont pas comptabilisés dans les temps passés d'animation du site (pour éviter le phénomène de double financement pour une même action).

d. Volet détaillé « 3. Communication »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2016	J/H
3. Communication	3.1 Plan de communication global	R	0,5
	3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)	R	0,25

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

Commentaires :

Dans le cadre de ce volet d'actions, une fiche descriptive du site Natura 2000 (enjeux, espèces, objectifs, mesures,...) a été rédigée pour une diffusion en ligne à partir des sites internet des acteurs du réseau Natura 2000 (services de l'état, structure animatrice,...) ; cette fiche reprenant une mise en page type et commune avec celles des autres sites Natura 2000 (travail en réseau).

IV. Bilan « Gestion 2016 » du site Natura 2000 – Mesure 7.6 .2 PDR IDF (cf. Annexe 2)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (approuvés dans le DOCOB v.2010 ; màj COPIL 2014)	Niveau de réalisation	Commentaires
	2016	
Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Réalisé	Opération prioritaire (priorité : 1 > max) > contrat Natura 2000 : Travaux « Ouest » réalisés ; Travaux « Nord » reportés à 2017.
Restauration des BV	-	Opération non prioritaire (priorité : 3 > min)
Restauration des berges de la rive sud du BI	-	Opération non prioritaire (priorité : 3 > min)
Entretien des ilots BI en grave Rq : Opération secondaire (priorité : 2 > moy)	Réalisé	Opération d'entretien : échange de compétences (CHEP ; cadre PG_RNSQY ; 9 j/H) + régie directe (1 j/H)
Restauration des berges du « canal BI »	-	Opération non prioritaire (priorité : 3 > min)
Restauration des ilots BI en terre Rq : Opération secondaire (priorité : 2 > moy)	Réalisé	Opération d'entretien : échange de compétences (CHEP ; cadre PG_RNSQY)
Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	-	Opération non prioritaire (priorité : 3 > min)
Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	-	Opération non prioritaire (priorité : 3 > min)

Légende :

Réalisé	: Mesure éligible DOCOB réalisée via élaboration d'un contrat Natura 2000
Réalisé	: Mesure éligible DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER,...)
-	: Mesure éligible DOCOB non réalisée en 2016

Bilan 2016

1
2
4

Commentaires :

En 2016, mise en œuvre du contrat Natura 2000 visant l'arrachage de ligneux dans les roselières « Ouest » (réalisé cette année) et « Nord » (suite et fin du contrat Natura 2000 réalisé en 2014 ; reporté à 2017).

Remarque :

En parallèle des actions éligibles à une contractualisation Natura 2000 (c.à.d. celles retenues à l'issue du COPIL Natura 2000 du 25/11/2014), il existe d'autres opérations qui ont été mises en œuvre en 2016 dans l'objectif de favoriser les espèces identifiées au titre de Natura 2000 (espèces « cibles »).

Ces opérations dites « non contractuelles » comprennent les mesures qui étaient potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 mais qui ont été abandonnées dans la programmation des actions du DOCOB sur décision du COPIL du 25/11/2014 :

- Soit parce qu'elles sont déjà réalisées par le biais d'autres voies jugées satisfaisantes (échanges de compétences avec des partenaires techniques,...)
- Soit au titre du rapport « coûts / (Enjeux & Bénéfices Natura 2000) » qu'elles auraient engendrés (exemple : curage du grand lit de rivière, chantier de réouverture,...)

Tableau des opérations abandonnées dans le DOCOB (COPIL 2014) réalisées en 2017 par d'autres moyens :

Remise en état et entretien des digues des BV	Entretien : échange de compétences (SMAGER + CHEP ; cadre PG_RNSQY)
Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières... (contrat Natura 2013, contrat Natura 2014)	Opération d'entretien : échange de compétences (SMAGER + CHEP ; cadre PG_RNSQY)
Mise en place de pastoralisme extensif	Expérimentation du pâturage extensif par caprins (régie directe ; cadre PG_RNSQY ; secteur grande butte)
Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Entretien : échange de compétences (SMAGER ; cadre PG_RNSQY)

V. Bilan financier 2016 « Animation du site Natura 2000 »

a Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

- pour l'année 2016 (Référence : convention n°2016-Natura2000-11 ; 12 mois)

Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	699,00 €	699,00 €	699,00 €
- TVA (20%)	139,80 €	139,80 €	Dépense non éligible au FEADER
- Dépenses de rémunération	5500,54 €	5500,54 €	5500,54 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects	825,08 €	825,08 €	825,08 €
TOTAL	7024,62 €€	7024,62 €€	7024,62 €€

b. Dépenses 2016 « Natura 2000 »

Dépenses réalisées	2016
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	3940,10 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects	591,01 €
TOTAL	4531,11 €

Commentaires :

En 2016, les dépenses « frais de personnel » correspondent à un temps de travail équivalent à 0,11 ETP environ (contre 0,25 ETP prévisionnel).

VI. Perspectives 2017 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 7.6.1)
a. Programme prévisionnel d'activités 2017

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

38 j/H

1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions,...

1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public,...

1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations,...

1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000,...

1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob,...

1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage,...

2. Suivi du site

11 j/H

2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces,...

2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat,...

2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences,...

2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue,...

3. Communication

7 j/H

3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations,...

3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches »,...

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

4.2 Présenter un rapport d'études

4.3 Mettre à disposition les données brutes

TOTAL Prévisionnel_2017

56 j/H

Commentaires sur l'action « 4. Surveillance et études des milieux » :

Les opérations de suivis des espèces « cibles », de leurs habitats, est réalisée dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à travers la mise en place de suivis ornithologiques (opération « comptage décadaire » notamment) ou d'autres opérations.

Dans ces conditions, bien que ne faisant pas partie des opérations directement financées au titre de l'Animation ou du site Natura 2000, il est nécessaire de faire apparaître ce type d'actions de suivis réalisées puisqu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs et des enjeux ayant entraîné la désignation du site Natura 2000, à savoir participer à la conservation des espèces « cibles » (et de leurs habitats).

À titre indicatif, pour 2016, il a été réalisé au minimum 18 j/H (ou 36 demi-journée/H) environ de suivis ornithologiques ; estimation calculée sur la base de la réalisation du « comptage décadaire », c'est-à-dire 1 demi-journée d'inventaire réalisée au moins une fois tous les 10 jours sur l'année complète (soit 365 jours).

Les données concernant les espèces « cibles » sont alors extraites de l'ensemble des données recueillies pour réaliser notamment des bilans spécifiques, comme ceux présentés précédemment dans le document ou en annexe.

b. Budget prévisionnel 2017

Dépenses prévisionnelles	2017
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	8389,00 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects	1258,35 €
TOTAL (TTC)	9647,35 €

Commentaires :

Pour l'année 2017, il est prévu de fonctionner de la même manière que les années précédentes :

- les dépenses « Dépenses de rémunération » (prévisionnel : 0,25 ETP) seront prises en charge via une demande de subvention au titre de la mesure 7.6.1 pour l'année 2017.
- les dépenses « coûts indirects » intègrent uniquement l'acquisition de la licence annuelle du logiciel de cartographie MapInfo (devis en attente)

VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2017 – Gestion du site Natura 2000

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Programmation 2017 & commentaires
Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	- contrat Natura 2000 : secteur roselière « nord » à terminer (reporté en 2016) - opérations d'entretien annuel, suite aux contrats Natura 2000 déjà réalisés : - roselière « sud » (travaux 2013) - roselière « nord » (travaux 2014) - roselière « ouest » (travaux 2016)
Restauration des BV	- mesure non programmée
Restauration des berges de la rive sud du BI	- mesure non programmée
Entretien des îlots BI en grave	- opération d'entretien annuel : échange de compétences
Restauration des berges du « canal BI »	- mesure non programmée
Restauration des îlots BI en terre	- opération d'entretien annuel : échange de compétences
Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	- mesure non programmée
Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	- mesure non programmée

Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes avec la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Pour mémoire, en parallèle des actions d'animation et de gestion du site Natura 2000, l'année 2016 a été dédiée principalement à l'évaluation du plan de gestion 2002-2013 et à l'élaboration du prochain plan de gestion.

À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion de la réserve naturelle (document de travail) intègre déjà l'ensemble des mesures du DOCOB (version 2014), ainsi que certaines mesures abandonnées du Docob version 2010). La hiérarchisation des opérations du plan de gestion déterminera une nouvelle « hiérarchisation » des opérations Natura 2000.

Fait à TRAPPES
Le 15/02/2017

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement
Forêt, chasse, milieux naturels

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001
portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

- le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;
- la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
- le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

- le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
- le Maire de Trappes ou son représentant ;
- le Maire de Montigny-le Bretonneux ou son représentant ;
- le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

- le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

- le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
- le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

- le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

- la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
- le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

- le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

Article 4 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

Article 5 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 6 : La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

Article 7 : Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Claude GIRAULT

Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées en 2016

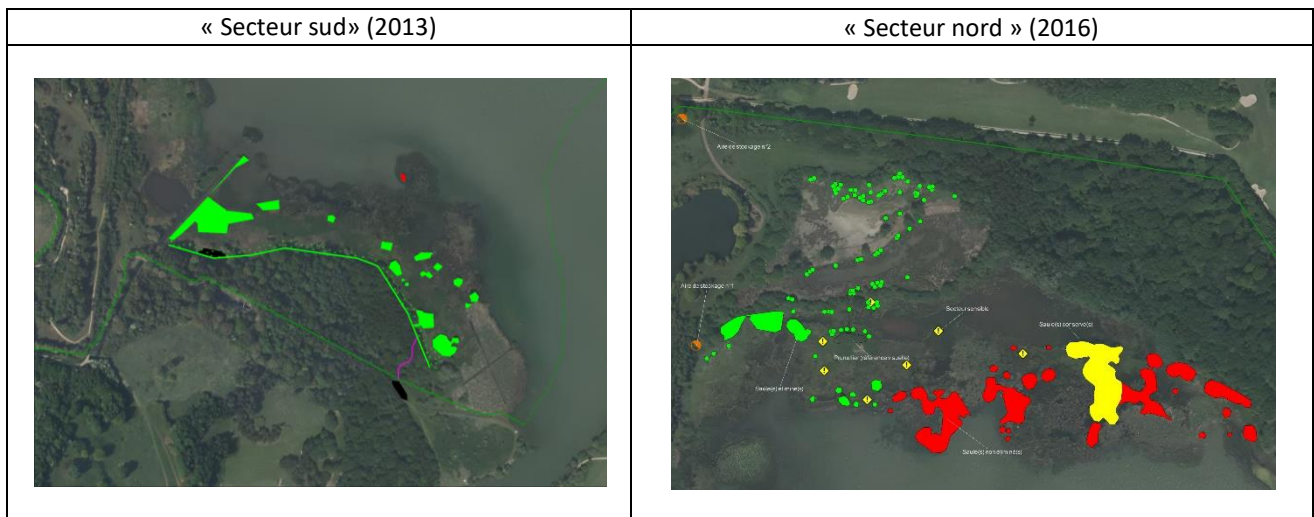
- OPERATION : Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières favorables aux espèces d'oiseaux communautaires

► Opération d'entretien réalisée en 2016 pour la zone « sud » (contrat Natura 2000 réalisé en 2013), par un arrachage manuel de tous les rejets ou jeunes saules trouvés au niveau de la zone. Chantier léger d'entretien réalisé en régie directe et programmé dans le plan de gestion 2016-2020 de la réserve naturelle (en cours d'élaboration).

► Opération d'entretien à maintenir en 2017 pour la zone « sud »

► Opération d'entretien à programmer en 2018 pour la zone « nord » (travaux 2016 reporté en 2017)

Rappel : Travaux lourds de restauration réalisés grâce au montage d'un contrat Natura 2000



OPERATION : Entretien des ilots BI en grave



► Opération annuelle réalisée en 2016 (échange de compétences : CHEP Tremblay-sur-Mauldre)

► Opération à maintenir en 2017.

Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation à ce jour (Programmation « Autre »).
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle :
 - « Chantier Nature » programmé dans le cadre des conventions annuelles Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (depuis 2011), consistant en une opération d'arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 ilots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour sternes pierregarins depuis 2008).

OPERATION : Restauration des ilots BI en terre

► Opération réalisée partiellement en 2016 par l'abattage des ligneux avec exportation de la matière pour brulage (échange de compétences : LPA Beaune la Rolande).

► Opération d'entretien des ilots par arrachage manuel de toute végétation (échange de compétences : chantier nature ; convention annuelle Syndicat Mixte BPAL / CHEP Tremblay sur Mauldre) pour maintenir les ilots dévégétalisés en attendant un projet de « génie écologique » (projet de contrat Natura 2000) visant à rendre ces ilots plus favorables à la reproduction des espèces de laridés d'intérêt communautaire (pentes douces, protection contre les inondations,...).

Annexe 3 : Bilan_2016 Espèces « cibles » citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »

2016 Espèce	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Aout			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			NC	
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3		
Aigrette garzette												1		1									1		2	1							1					
Avocette élégante										2			2																									
Balbuzard pêcheur												1											1	1	2	1	1	1	1									
Blongios nain													1			1	1	1	1		2			1											0			
Bondrée apivore													1																									
Busard des roseaux										1	2	1	1	1				1		1	1			1	1	1	1	1	1									
Butor étoilé			1																															1				
Chevalier sylvain										2		1												1	1													
Combattant varié								1				1									1		1		2													
Gorgebleue à miroir												1																										
Grande aigrette	5	4	3	1	1		1	1	3	3	3		1					1	1		1	1	6	10	10	6	10	17	14	15	16	16	8	5	4			
Guifette moustac									1	1	4	1	2	2	2																							
Guifette noire									1		4	29	12	4								14	5	4	1													
Martin-pêcheur d'E.	1											1						1		1			1	1	1		1	1	1		1							
M. mélanocéphale					1	4	10	45	58	130	250	303		150	3	30	83	154	3	2																152		
Mouette pygmée										5	1		1												3						1							
Pluvier doré	301		101																														450	50	400	500	25	200
Sterne naine													2		4	2			1																			
Sterne pierregarin								5	2	14	12	20	29		31		18	11	25	9	22	7															29	

Légende : NC : Nombre de couples

D1 : 1^{ère} décade (du 01/MM/2016 au 10/MM/2016)

D2 : 2^{ème} décade (du 11/MM/2016 au 20/MM/2016)

D3 : 3^{ème} décade (du 01/MM/2016 au 31/MM/2016)

SYNDICAT MIXTE DE LA BASE
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
&
Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 44 44
Télécopie : 01 30 62 91 72
Mél : reserve@basedeloisirs78.fr



Réserve Naturelle
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES